



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 45

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient d'examiner des motions de condoléances sous la rubrique Ordre du jour pendant la matinée et l'après-midi d'aujourd'hui.

M. le *premier ministre* DOER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu June WESTBURY, qui a été députée à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont elle a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille de la défunte.

M. le *premier ministre* DOER, MM. GERRARD et MURRAY, M. le *ministre* SALE, M. LOEWEN, M^{me} STEFANSON ainsi que MM. SANTOS et LAMOUREUX interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

M. le *premier ministre* DOER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Peter BURTONIAK, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M. le *premier ministre* DOER, M. MURRAY, M. le *ministre* STRUTHERS ainsi que MM. GERRARD et SCHELLENBERG interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé veille à ce que les mesures qu'il adopte pour tenter d'équilibrer le budget de son ministère ne compromettent pas la santé et le bien-être des personnes âgées et des autres Manitobains vulnérables atteints de la maladie d'Alzheimer, qu'il envisage de revenir sur sa décision de ne pas permettre à certains résidents de foyers de soins personnels ayant cette maladie débilitante d'avoir accès à certains médicaments et qu'il envisage aussi de mettre en œuvre une politique provinciale concernant cette maladie. (L. Lavallée, R. E. Rockola, R. Nedohin et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que cette dernière envisage de reconnaître le besoin de siéger pendant un minimum de 80 jours au cours d'une année civile. (D. Anderson, A. Sunka, A. Gomes et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (M. Rempel, M. Rempel et R. Rempel)

M. MURRAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (C. Smeltz, M. Jenkyns, L. Foster et autres)

M^{me} BRICK, *présidente du Comité permanent du développement social et économique*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le mardi 25 mai 2004, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif.

Question à l'étude :

Le projet de loi 21 — *Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Non-Smokers Health Protection Act (Various Acts Amended)*.

Composition du Comité :

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. ROCAN remplace M. GOERTZEN;
- M^{me} DRIEDGER remplace M. SCHULER;

- M. le *ministre* STRUTHERS remplace M^{me} BRICK;
- M. le *ministre* RONDEAU remplace M^{me} la *ministre* MCGIFFORD;
- M. le *ministre* SMITH remplace M. le *ministre* SELINGER;
- M^{me} BRICK remplace M^{me} la *ministre* ALLAN;
- M. SANTOS remplace M. le *ministre* SMITH.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu 20 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 21 — *Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Non-Smokers Health Protection Act (Various Acts Amended)* :

Rob Cunningham	National Cancer Society et Société canadienne du cancer (section du Manitoba)
Aaron Yanofsky	Manitoba Youth for Clean Air
JoAnn Douglas et Vhana Moldowan	Manitoba Lung Association
D ^f Jay Duncan	Manitoba Medical Association
Mervin Toderian	Office régional de la santé des Parcs
Deanne Olson	Rivercrest Motor Hotel
Walter Kuz	The Rennie Hotel
D ^f Sandra Burt	University of Waterloo, département des sciences politiques
Heidi Howarth	Trails West Hotel
Edna Milne	Fort Rouge et Anciens combattants des forces impériales
John Petrinka	Veterans' Association
Murray Gibson	Manitoba Tobacco Reduction Alliance
Margaret Bernherdt-Lowdon	Fondation des maladies du coeur du Manitoba
D ^f Dhaliwal	Action cancer Manitoba
Ken Leslie	Alliance manitobaine de prévention des maladies chroniques
D ^f Sande Harlos	Office régional de la santé de Winnipeg
D ^f Joel Kettner	Médecin hygiéniste en chef
Jim Baker	Manitoba Hotel Association
Rob Hilliard and Pete Walker	Manitoba Federation of Labour
Sheila Babiman	Duke of Kent Legion

Exposés écrits :

Le Comité a reçu quatre exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 21 — *Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Non-Smokers Health Protection Act (Various Acts Amended)* :

Roslyn Cullen	Office régional de la santé d'Assiniboine
Larry Hogue et Carmel Olson	Office régional de la santé de Brandon
Michael Ferrabee	Association canadienne des restaurants et des services alimentaires
Randy B. Lock	Offices régionaux de la santé du Manitoba

Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :

(N^o 21) — *Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Non-Smokers Health Protection Act (Various Acts Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'alinéa g) de la définition de « endroit public fermé », figurant à l'alinéa 2(2)b) du projet de loi, soit amendé par suppression de « , à l'exception de ceux qui font partie d'une catégorie prévue par règlement ».

Il est proposé que le paragraphe 1(2), figurant au paragraphe 2(6) du projet de loi, soit amendé par suppression de « , qui sont un endroit public fermé au sens du paragraphe (1) ».

Il est proposé que l'alinéa 9(1)a.1), figurant B l'alinéa 7a) du projet de loi, soit supprimé.

Sur la motion de M^{me} BRICK, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} IRVIN-ROSS, *vice-présidente du Comité permanent des affaires législatives*, présente le quatrième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le mardi 25 mai 2004, à 18 h 30, dans la salle 254 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (conseillers des demandeurs)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Claimant Advisers);*
- Projet de loi 12 — *Loi modifiant la Loi sur la voirie et le transport et le Code de la route (Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier)/The Highways and Transportation Amendment and Highway Traffic Amendment Act (Trucking Productivity Improvement Fund);*
- Projet de loi 24 — *Loi sur la Société Voyage Manitoba/The Travel Manitoba Act.*

Composition du Comité :

Le Comité a élu M^{me} IRVIN-ROSS à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. le *ministre* LEMIEUX remplace M^{me} BRICK;
- M^{me} IRVIN-ROSS remplace M. DEWAR;
- M. le *ministre* ROBINSON remplace M. le *ministre* MACKINTOSH;
- M. CUMMINGS remplace M. HAWRANIK;
- M. MAGUIRE remplace M. LOEWEN;
- M^{me} TAILLIEU remplace M. REIMER.

Substitutions effectuées pendant la réunion :

- M. PENNER remplace M^{me} TAILLIEU;
- M. NEVAKSHONOFF remplace M^{me} KORZENIOWSKI.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu quatre exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 12 — *Loi modifiant la Loi sur la voirie et le transport et le Code de la route (Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier)/The Highways and Transportation Amendment and Highway Traffic Amendment Act (Trucking Productivity Improvement Fund)* :

David Rolfe	Keystone Agricultural Producers
Michael Martel	Forest Industry Association of Manitoba
Bob Dolyniuk	Manitoba Trucking Association
Chris Lorenc	Manitoba Heavy Construction Association

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 24 — *Loi sur la Société Voyage Manitoba/The Travel Manitoba Act* :

Jim Baker	Manitoba Hotel Association
Max Johnson	Conseil consultatif ministériel sur le tourisme
Jim Carr	Conseil manitobain des entreprises

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 5) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (conseillers des demandeurs)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Claimant Advisers)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 12) — *Loi modifiant la Loi sur la voirie et le transport et le Code de la route (Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier)/The Highways and Transportation Amendment and Highway Traffic Amendment Act (Trucking Productivity Improvement Fund)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 24) — *Loi sur la Société Voyage Manitoba/The Travel Manitoba Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M^{me} IRVIN-ROSS, le rapport du Comité est déposé.

M. le ministre MACKINTOSH propose la première lecture du projet de loi 47 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'aide juridique du Manitoba/The Legal Aid Services Society of Manitoba Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Jeudi 27 mai 2004

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} KORZENIOWSKI ainsi que MM. ROCAN, JENNISSON, PENNER et MARTINDALE font des déclarations de député.

M. le *premier ministre* DOER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Israel ASPER, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M. le *premier ministre* DOER, MM. GERRARD et MURRAY, M. le *ministre* SALE, MM. LOEWEN et JHA, M^{me} STEFANSON, M. le *ministre* SELINGER, M^{me} DRIEDGER, MM. SANTOS et LAMOUREUX, M^{me} KORZENIOWSKI ainsi que MM. ALTEMEYER et GOERTZEN interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

La séance est levée à 17 h 5, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 13 h 30.

Le président,

George Hickey